

GRÈCE
Les Roms albanais victimes d'expulsions
et d'agressions

Index AI : EUR 25/011/2005
ÉFAI

Vendredi 1^{er} juillet 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des Roms (Tsiganes) ont été expulsés et leurs logements ont été démolis par les autorités grecques. Des attaques visant les communautés roms à Patras, dans l'ouest de la Grèce, n'ont fait l'objet d'aucune enquête. Les Roms ayant émigré d'Albanie sont particulièrement pris pour cibles.

Amnesty International cherche à obtenir des autorités grecques l'assurance qu'elles ne procéderont plus à aucune expulsion ni démolition tant qu'elles n'auront pas remédié aux problèmes soulevés par l'organisation et tant que n'auront pas été mises en place des procédures visant à garantir les droits humains des Roms de nationalité grecque ou étrangère.

Dans une lettre adressée au ministère grec de l'Intérieur, de l'Administration publique et de la Décentralisation, Amnesty International fait part de ses préoccupations concernant les méthodes d'expulsion employées par les autorités grecques et leur manque de détermination à mener dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies et impartiales sur les attaques présumées ciblant les communautés roms.

« Les autorités grecques sont juridiquement tenues de respecter le droit à un logement adéquat de toute personne résidant en Grèce, quelles que soient sa nationalité ou son origine ethnique. Seules des circonstances exceptionnelles peuvent justifier une expulsion. Cette mesure ne doit être prise qu'après consultation des personnes concernées et seulement après leur avoir garanti un logement de remplacement convenable », a déclaré Nicola Duckworth, directeur du Programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

Les 23 et 24 juin 2005, 11 abris appartenant à des Roms albanais vivant en toute légalité à Patras ont été démolis, tandis que leurs propriétaires s'étaient absentés pour chercher du travail temporaire. Menée conjointement par des équipes de la municipalité et de la préfecture, cette

« opération de nettoyage » aurait eu pour but d'éradiquer les rats et les souris. À plusieurs reprises, en 2004, dans la région de Patras, des dizaines de familles roms d'origine albanaise ont été expulsées de force de chez elles, sans être relogées ni indemnisées.

« On assiste à l'émergence d'une pratique vouant les habitations des Roms albanais à la démolition. Les dispositions visant à reloger les Roms doivent aussi s'appliquer à ceux qui ne sont pas de nationalité grecque, notamment aux Roms albanais résidant en toute légalité dans le pays. Dans le cas contraire, les autorités grecques bafoueraient les obligations qui leur incombent en matière d'élimination de toutes les formes de discrimination raciale », a expliqué Nicola Duckworth.

Par ailleurs, des tentatives d'incendie volontaire visant la communauté rom – à trois dates consécutives, à partir du 22 juin – n'ont donné lieu à aucune enquête. Pourtant, les autorités ont officiellement confirmé deux de ces attaques. Selon les Roms vivant dans le secteur, aucun policier n'a pris leur déposition ni fouillé les lieux du crime.

« En s'abstenant d'enquêter sur ces agissements, la police grecque encourage les agresseurs dans leur discrimination à l'encontre des Roms, notamment des Roms albanais, a poursuivi Nicola Duckworth. En outre, les autorités grecques perpétuent le cycle de la discrimination en se soustrayant à leurs obligations d'enquêter sur les allégations formulées à l'encontre des policiers. »

Aussi la Grèce risque-t-elle de ne pas s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>